

# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ORDRE DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC

---

Le 3 novembre 2020, en visioconférence.

## ORDRE DU JOUR

|   |
|---|
| <b>1. Ouverture de l'assemblée et vérification de l'atteinte du quorum</b>  |
| <b>2. Adoption des modalités de communication et de vote</b>  |
| <b>3. Adoption de l'ordre du jour</b>   |
| <b>4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 novembre 2019</b>   |
| <b>5. Rapport de la présidence</b> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Rapport des activités 2019-2020</li><li>b) États financiers au 31 mars 2020 : présentation par le vérificateur</li><li>c) Nombre de permis délivrés en 2019-2020</li></ul>  |
| <b>6. Décisions et consultations - Affaires budgétaires et financières</b> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Rémunération des administrateurs élus à compter de 2021-2022 (décision requise)</li><li>b) Consultations relatives à la cotisation régulière pour l'année 2021-2022<ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport du secrétaire sur la consultation écrite</li><li>• Consultation des membres présents</li></ul></li><li>b) Nomination des vérificateurs externes des livres et comptes de l'Ordre pour l'année 2021-2022 (décision requise)</li></ul> |
| <b>7. Levée de l'assemblée</b>  |

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DE L'ATTEINTE DU QUORUM

Vu l'avis et le quorum, l'assemblée est régulièrement constituée à 19h05 précises.

Le président de l'Ordre, le Dr Éric Poulin, optométriste, souhaite la bienvenue à tous les membres présents et souligne la présence des gens de l'Association des optométristes.

**AGA201103-01 :** Il est résolu que l'assemblée soit ouverte.

**Proposée par : Danielle Hardy**

**Appuyée par : Denis Roussel**

**Adopté à l'unanimité**

## **2. ADOPTION DES MODALITÉS DE COMMUNICATION ET DE VOTE**

Le secrétaire et directeur général, Me Marco Laverdière présente les modalités de communication et de vote pour la réunion virtuelle afin qu'elles soient adoptées.

**AGA201103-02** : Il est résolu que les modalités de communication et de vote soient adoptées telles que présentées.

Proposée par : Lucie Tremblay  
Appuyée par : Caroline Faucher  
Adopté à l'unanimité

## **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**AGA201103-03** : Il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Proposée par : Michelle Lecavalier  
Appuyée par : Louise Trudeau  
Adopté à l'unanimité

## **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 9 NOVEMBRE 2019**

**AGA201103-04** : Il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 novembre 2019 soit adopté tel que présenté.

Proposée par : Alexandra Fortier  
Appuyée par : Jules Plantes  
Adopté à l'unanimité

## **5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

### **a) Rapport des activités et nombre de permis délivrés en 2019-2020**

#### **Présentation des membres du comité exécutif et du Conseil d'administration**

Le président de l'Ordre présente les administrateurs membres du comité exécutif et du Conseil d'administration.

#### **Pandémie de la Covid-19**

Le président revient sur la situation des derniers mois en lien avec la pratique de l'optométrie dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 et souligne que la profession a été au rendez-vous afin d'assurer une couverture de l'ensemble du territoire québécois pour les services d'urgence. Il indique également que cette période a donné lieu à une bonne collaboration interprofessionnelle, notamment avec l'Ordre des opticiens d'ordonnances pour l'élaboration de recommandations conjointes pour la pratique dans les cliniques ophtalmologiques, mais aussi avec d'autres organismes optométriques comme l'École d'optométrie, l'Association des optométristes et le CPRO.

## **Santé oculovisuelle et réussite scolaire**

Le président revient sur les différentes activités réalisées dans le cadre du programme de dépistage des problèmes visuels en milieux scolaires. Il précise que le programme « À l'école de la vue » a connu un bon départ. Au cours des derniers mois, l'Ordre a maintenu sa collaboration avec la Fondation des maladies de l'œil, le Ministère de l'Éducation et autres organismes impliqués en participant également au comité de vigie afin d'assurer le bon déroulement du projet.

Parallèlement, l'Ordre a aussi poursuivi son partenariat avec le Collectif Petite Enfance, notamment dans le cadre de La Grande semaine des tout-petits.

## **Téléoptométrie, dossiers, ordonnances et communications électroniques**

Le président indique que dans le contexte de la pandémie, le dossier de la téléoptométrie et celui des dossiers, ordonnances et communications électroniques ont connu une évolution incontournable, ce qui a donné lieu à la publication des lignes. Il ajoute que des travaux sont également en cours sur la téléoptométrie afin de déterminer les possibilités et modalités d'un examen oculovisuel à distance de qualité et sécuritaire.

## **Modernisation du secteur oculovisuel**

Le président rappelle l'évolution des travaux de modernisation du secteur oculovisuel et précise que l'Ordre a poursuivi au cours de la dernière année les échanges avec l'Ordre des opticiens d'ordonnances. Il signale que ces travaux vont se poursuivre au cours de la prochaine année et concerneront notamment la révision des champs d'exercice des opticiens d'ordonnances et des optométristes.

## **Planification stratégique pour 2020-2023**

Le président indique que l'exercice de la planification stratégique a porté sur les 3 axes :

1. L'Ordre et la réponse aux besoins du public en matière de services oculovisuels : Des optométristes mieux intégrés dans le système de santé (téléoptométrie, milieu hospitalier, basse vision, DSQ, CRDS, etc.)
2. L'Ordre et le soutien à une pratique optométrique de qualité : Des interventions plus efficaces pour protéger le public (inspection professionnelle à distance, ressource additionnelle pour le bureau de la syndique, etc.)
3. L'organisation et le fonctionnement de l'Ordre : Être une organisation performante, à la hauteur des meilleurs standards... malgré des ressources limitées

## **Présentation des états financiers au 31 mars 2020**

À l'invitation du président, le vérificateur, M. Michel Poirier, présente et commente les états financiers de l'Ordre au 31 mars 2020.

Les membres sont ensuite invités à faire part de leurs questions.

Par la suite, le président reprend la parole afin de présenter un bilan sommaire des activités des principales instances de l'Ordre pour 2019-2020, comme suit :

### **Bureau de la syndique**

- 1519 demandes d'informations et signalements reçus et traités
- 278 dossiers d'enquête ouverts et 227 dossiers réglés

### **Comité d'inspection professionnelle**

- 19 inspections de surveillance générale
- 8 inspections particulières sur la compétence

### **Nombre de permis délivrés**

- 52 permis réguliers
- 2 permis temporaires

Le président termine sa présentation en remerciant tous les membres du Conseil d'administration, du bureau de la syndique, du comité d'inspection professionnelle et des autres comités de l'Ordre et, finalement, tout le personnel du siège social.

## **6. DÉCISIONS ET CONSULTATIONS - AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES**

### **a) Rémunération des administrateurs élus pour l'année 2021-2022 (décision requise)**

Le président rappelle la politique adoptée par le Conseil d'administration concernant la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre, qui a été approuvée par l'assemblée générale en 2019. Il réfère aux informations déposées pour l'Assemblée générale annuelle.

En somme, il indique que le barème proposé pour 2021-2022 serait inchangé par rapport à l'année précédente, s'appuyant toujours sur un taux horaire de 100 \$, soit l'équivalent de la rémunération versée à un optométriste par la Régie de l'assurance maladie du Québec pour 2 examens oculovisuels réalisés en 1 heure de travail. Il invite les membres à faire part de leurs commentaires à ce sujet.

Malgré l'invitation du président, aucun membre ne prend la parole.

**AGA201103-05:** *Qu'il soit résolu d'approuver la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre des optométristes du Québec pour l'année 2021-2022, suivant les informations présentées.*

*Proposée par : Langis Michaud*

*Appuyée par : Jocelyne Gagné*

*Le vote est demandé :*

*POUR : 322*

*CONTRE : 1*

*Adopté à la majorité*

### **b) Consultations relatives à la cotisation régulière pour l'année 2021-2022**

Le président fait de la décision d'exceptionnellement ne pas augmenter la cotisation pour l'année 2021-2022 compte tenu de la situation actuelle et du surplus dégagé dans la dernière année.

Le secrétaire et directeur général précise que suite à une consultation des membres, par écrit, sur cette question, aucun commentaire n'a été reçu à ce sujet.

Le président invite à nouveau les membres à faire part de leurs commentaires, s'il y a lieu.

Aucun membre ne prend la parole.

**c) Nomination des vérificateurs externes des livres et comptes de l'Ordre pour les années 2021-2022 (décision requise)**

Le trésorier soumet à l'assemblée la recommandation de confier le mandat à la firme comptable Mallette pour la vérification des livres et comptes de l'Ordre des optométristes du Québec pour l'année 2021-2022.

**AGA201103-06 :**        ***Qu'il soit résolu de nommer la firme comptable Mallette à titre de vérificateurs externes des livres et comptes de l'Ordre des optométristes du Québec pour l'année 2021-2022.***

***Proposée par : Denis Roussel***

***Appuyée par : Léo Breton***

***Le vote est demandé :***

***POUR : 322***

***CONTRE : 1***

***Adopté à la majorité***

**7        LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Au terme des échanges avec les membres, le président les remercie pour leur participation à cette assemblée.

**AGA201103-07 :**        ***Qu'il soit résolu de lever la réunion.***

***Proposée par : Denis Roussel***

***Appuyée par : Léo Breton***

***Adopté à l'unanimité***

19h46 : Levée de la réunion

**CERTIFIÉ CONFORME**

---

Président

---

Secrétaire